

CRH JUILLET 2026

Une petite victoire arrachée - Mais des combats qui ne font que commencer

Depuis plusieurs mois, la CGT a alerté la direction en la mettant en garde contre un possible mouvement de grève si un changement de cap ne se mettait pas rapidement en œuvre. Après des mois de silence, après un CRH 2026 qui a laissé **71 % des salariés sans augmentation**, le taux le plus faible depuis des années, la direction vient de confirmer qu'un CRH ciblé aura bien lieu en juillet 2026. C'est une avancée. Mais avant de crier victoire, regardons-la de près.

Concrètement, seront concernés les jeunes embauchés dont les profils sont recherchés sur le marché, c'est-à-dire ceux qui avaient commencé à envisager des opportunités ailleurs. Et encore : uniquement ceux dont la contribution globale est jugée « solide », voire, dans une moindre mesure « à consolider », selon des critères qui demeurent à ce jour encore flous. Et pour cause : le nombre exact de bénéficiaires n'est pas encore connu, et **le risque d'un nouveau saupoudrage est bien réel.**

Ce que la direction annonce : "Un CRH ciblé, pour les collaborateurs N1 et N2 productifs, ayant moins de 5 ans d'expérience, n'ayant pas bénéficié d'augmentation lors des derniers CRH."

Sont en revanche explicitement exclus de ce dispositif :

→ **Les salariés N3 et au-delà** même lorsqu'ils n'ont reçu aucune augmentation depuis trois ans ou plus ...



Nos revendications sur les salaires !

Lors de notre assemblée générale, nous, salarié.e.s avons exprimé notre colère face aux CRH au rabais. Pour que les **revendications construites ensemble soient entendues**, nous avons besoin de votre voix.

C'est pourquoi nous vous proposons de **vous exprimer anonymement** via un sondage sur nos revendications qui vous prendra **5 minutes montre en main**. Vos revendications ne doivent pas uniquement être portées par quelques voix mais par **la voix de tout.es les salarié.es** !



<https://tinyurl.com/sondagecgtssg>

Répond anonymement à la consultation !



Prime Carburant : déclaration en CSE

Voici la déclaration Solidaires informatique-CGT au CSE des 28-29 mai 2026

L'approvisionnement en carburant est en tension, son coût reste élevé et pèse sur les déplacements domicile-travail de celles et ceux qui ne peuvent les faire qu'en voiture. Suite aux annonces gouvernementales relatives au **relèvement du plafond de 300 à 600 euros de la prime carburant** et à la **simplification de ses conditions d'attribution**, nous demandons à la direction de la mettre œuvre, au moins pour les salaires les moins élevés.

Les congés payés ont 90 ans

Et si l'on n'y prend pas garde, nous reviendrons à la situation d'avant 1936 !

En France, les congés payés constituent une conquête sociale majeure obtenue sous le gouvernement du Front populaire. La loi du 20 juin 1936 accorde pour la première fois aux salariés 15 jours de relâche rémunérés **pour tous**.

- La loi du 27 mars 1956 instaure officiellement trois semaines de congés payés
- 1969, les Français obtiennent une 4^{ème} semaine de congés payés
- La 5^{ème} semaine sera votée le 13 janvier 1982

Cela a ainsi permis à des millions de salarié-e-s de partir en vacances sans perdre un centime de leur salaire. Il s'agit d'un anniversaire particulièrement important, car les congés payés ont ouvert la voie au modèle social français tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Malheureusement, voilà que certains membres du gouvernement, **influencés par le MEDEF**, détricotent ces acquis en déposant, début juin, un projet de loi proposant de travailler durant sa cinquième semaine de congés payés.

Ils envisagent même de donner la possibilité aux salarié-e-s de monétiser l'intégralité de leurs congés payés !



[Lire la suite](#)



VSST : il faut que ça cesse !

Face aux violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), aux violences faites aux enfants et aux femmes, **il faut des actes forts et des moyens réels.**

La CGT revendique une loi-cadre intégrale pour **prévenir, protéger, accompagner les victimes, sanctionner les responsables** et donner de vrais moyens aux services publics, à l'inspection du travail et aux représentant·es du personnel.

Les violences ne sont pas une fatalité. **Le silence et l'inaction doivent cesser.**

Et ailleurs, quels combats ?

Santé des femmes dans le notariat : la CGT exige un véritable accord de branche.

[...] La CGT a proposé l'ouverture d'une négociation de branche sur les problématiques de santé féminine au travail, avec la mise en place d'un **droit à congé de santé hormonale**, sous la forme d'un forfait de 24 jours par an.

La CGT a présenté un projet d'accord visant à **reconnaître concrètement les conséquences professionnelles de certaines situations de santé qui touchent massivement les femmes** : règles douloureuses et invalidantes, endométriose, péri-ménopause, ménopause, parcours gynécologiques lourds, douleurs chroniques ou épisodes hormonaux incapacitants.



[Lire la suite](#)

Permanence à Latitude (Paris)

La CGT Sopra Steria assure des permanences les **mardi et jeudi** de chaque semaine **de 09h00 à 17h00** au local syndical (1^{er} étage, Bureau 1-06).

Se syndiquer est un droit et un plus !
[Clique pour te syndiquer en ligne](#)

Adresse mail de contact :
contact@cgtsoprasteria.info